



Procès Verbal de l'Assemblée Constitutive

1-Adoption des statuts

Présentation, discussion et acceptation.

2-Nomination du comité constitutif de l'association

Vote en bloc de 3 membres au comité (Raphael Weisskopf, Olivia Clemente-Weisskopf et Alice Lafranchi).

Raphael Weisskopf est désigné Président.

La présidence pourra être votée par les membres, lors de l'assemblée générale à large audience.

3-Divers

Une première assemblée générale, à large audience, agendée pour novembre 2024, avec les nyonnaises et les nyonnais ayant manifesté leur intérêt à adhérer à l'association, sera organisée une fois que l'association sera valablement inscrite au registre communal.

3.1-Divers bis

Selon le point 7.1.1 des statuts, l'assemblée générale pourra engager la discussion sur le choix visuel du logo et des informations à faire figurer sur le site internet.

Selon le point 7.1.4 des statuts, l'assemblée générale fixera le montant des cotisations.

Selon le point 9.1 des statuts, l'assemblée générale pourra faire modifier les statuts à la majorité des trois-quarts des membres présents.

Fait à Nyon, le 1^{er} septembre 2024.


Le Président Raphael Weisskopf